

ETIQUETAGE**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Ecomectin, 10 mg/ml, oplossing voor injectie
Ivermectinum

2. LISTE DU (DES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

1ml contient:
Principe actif: Ivermectine 10 mg
Autres excipients: Alcool benzylique 10 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

50 ml
200 ml
250 ml
500 ml

5. ESPÈCES CIBLES

Bovins, ovins et porcins

6. INDICATION(S)

Remède antiparasitaire pour bovins, ovins et porcins
Lire la notice avant utilisation.

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Injecter en sous-cutané aux doses suivantes
Bovins 1,0 ml par 50 kg
Ovins 0,5 ml par 25 kg
Porcins 1,5 ml par 50 kg
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Bovins:
Viande et abats: 49 jours

Ovins:

Viande et abats: 42 jours

Porcins:

Viande et abats: 28 jours

Ne pas utiliser chez les vaches et les brebis laitières en lactation produisant du lait destiné à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les vaches laitières en période de tarissement, y compris les génisses laitières gestantes, ni chez les brebis laitières hors lactation dans les 60 jours précédant le vêlage/l'agnelage.

Lire la notice avant utilisation.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP : MM/AAAA

Après le prélèvement de la première dose, utiliser le produit avant 28 jours.

Une fois abordé, utiliser par:

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver à une température inférieure à 25°C.

À conserver à l'abri de la lumière.

Conserver le conditionnement primaire dans l'emballage extérieur de façon à protéger de la lumière.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS, LE CAS ÉCHÉANT

Extrêmement dangereux pour les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surface ni les fossés de drainage avec le produit ou le récipient utilisé. Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, le cas échéant

À usage vétérinaire

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS »

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ECO Animal Health Europe Limited
6th Floor, South Bank House
Barrow Street
Dublin 4, D04 TR29
Ireland

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V261091 (Flacon polyéthylène haute densité)
BE-V661643 (Flacon multidose en PET transparent)

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

<Lot> <Lot> <NL> {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Ecomectin, 10 mg/ml, oplossing voor injectie
Ivermectinum

2. LISTE DU (DES) PRINCIPE(S) ACTIF(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

1 ml contient:
Principe actif: ivermectine 10 mg
Autres excipients: alcool benzylique 10 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

50 ml
200 ml
250 ml
500 ml

5. ESPÈCES CIBLES

Bovins, ovins et porcins

6. INDICATION(S)**Bovins :**

Pour le traitement des nématodes gastro-intestinaux, des vers pulmonaires, des vers de l'œil, des varrons, des acariens de la gale et des poux du bœuf et du bétail laitier non en lactation.

Ovins :

Pour le traitement des nématodes gastro-intestinaux, des vers pulmonaires, de la gale psoroptique (psoropte du mouton) et des œstres nasaux des ovins.

Porcins :

Pour le traitement des nématodes gastro-intestinaux, des vers pulmonaires, des poux et des gales des porcins.

Taux de dosage recommandé de 200 microgrammes d'ivermectine par kg de poids corporel pour les bovins et les ovins et 300 microgrammes d'ivermectine par kg de poids corporel pour les porcins.

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**Traitement :**

Injecter en sous-cutané aux doses suivantes

Bovins 1,0 ml par 50 kg

Ovins 0,5 ml par 25 kg

Porcins 1,5 ml par 50 kg

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTEBovins:

Viande et abats: 49 jours

Ovins:

Viande et abats: 42 jours

Porcins:

Viande et abats: 28 jours

Lire la notice avant utilisation.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Utilisation seulement par injection sous-cutanée.

Ne pas utiliser chez les vaches et les brebis laitières en lactation produisant du lait destiné à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les vaches laitières en période de tarissement, y compris les génisses laitières gestantes, ni chez les brebis laitières hors lactation dans les 60 jours précédant le vêlage/l'agnelage.

Les avermectines peuvent ne pas être bien tolérées par les animaux ne faisant pas partie des espèces cibles. Des cas d'intolérance avec issue fatale ont été rapportés chez le chien (tout particulièrement chez les colleys, les chiens de berger et les races apparentées ou croisées) ainsi que chez les tortues terrestres et marines.

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP: MM/AAAA

Après le prélèvement de la première dose, utiliser le produit avant 28 jours.

Une fois abordé, utiliser par:

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver à une température inférieure à 25°C.

À conserver à l'abri de la lumière.

Conserver le conditionnement primaire dans l'emballage extérieur de façon à protéger de la lumière.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS, LE CAS ÉCHÉANT

Extrêmement dangereux pour les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surface ni les fossés de drainage avec le produit ou le récipient utilisé. Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, le cas échéant

À usage vétérinaire

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS »

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ECO Animal Health Europe Limited
6th Floor, South Bank House
Barrow Street
Dublin 4, D04 TR29
Ireland

Distributeur:
Elanco Belgium
Plantin en Moretuslei 1A
2018 Antwerpen
België

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V261091 (Flacon polyéthylène haute densité)
BE-V661643 (Flacon multidose en PET transparent)

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

<Lot> <Lot> <NL> {numéro}